

infirmier(ère) en psychiatrie générale

Référence : 3134-25-0261/SR du 07 février 2025



Employeur : CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE ALBERT BOUSQUET

Corps /Domaine : infirmier diplômé d'Etat ou infirmier en soins généraux

Direction : Direction des soins
Service : Psychiatrie générale

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ :

Lieu de travail : Nouville

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : vendredi 07 février 2025

Date limite de candidature : vendredi 28 février 2025

Détails de l'offre :

Emploi RESPNC : infirmier diplômé d'Etat ou infirmier en soins généraux

Missions : Les missions de l'infirmier font référence à la délibération n° 104 du 15 décembre 2010 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à l'exercice et aux règles professionnelles de la profession d'infirmier conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Il réalise des soins infirmiers, afin de maintenir ou restaurer la santé de la personne et l'accompagner, qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

- Recueil des données cliniques, des besoins et des attentes de la personne et de son entourage ;
- Établissement du projet de soins et de la planification des activités infirmières pour le patient ;
- Réalisation, contrôle des soins infirmiers et accompagnement de la personne et de son entourage ;
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des patients ;
- Assistance technique lors de soins réalisés par le médecin ;
- Information et éducation de la personne et de son entourage ;
- Rédaction et mise à jour du dossier du patient ;
- Accueil et encadrement pédagogique des étudiants, des stagiaires et des personnels placés sous sa responsabilité ;
- Coordination et organisation des activités et des soins concernant un patient ou un groupe de patients pendant l'hospitalisation et lors de sa sortie ;
- Réalisation d'études et de travaux de recherche et veille professionnelle ;
- Gestion et contrôle des produits, des matériels et des dispositifs médicaux ;
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets.

- **Savoir :**

- Les savoirs théoriques, procéduraux et pratiques relèvent des 10 compétences composant le référentiel d'aptitude à l'exercice de la profession d'infirmier tel que figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- Maîtriser l'outil informatique et connaissance du logiciel Dx Care (DPI) ;
- Savoir s'initier à l'utilisation du Dossier Patient Informatisé (DPI) ;
- Savoir rechercher une information et la mettre en application ;
- Connaître les axes de développement de l'unité spécifiés dans le projet d'établissement.
- Se mettre à jour des nouvelles thérapeutiques et techniques, la législation en psychiatrie

- **Savoir-faire :**

- Évaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne ;
- Effectuer et formaliser le diagnostic infirmier et décider de la réalisation des soins relevant de son initiative ;
- Réaliser les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptés aux situations en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de sécurité des patients ;
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et y faire face par des actions adaptées ;
- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage ;
- Planifier et organiser son temps et celui de ses collaborateurs dans le cadre du travail d'équipe ;
- Évaluer la qualité des pratiques et les résultats des soins infirmiers ;
- Élaborer et utiliser des protocoles de soins concernant le rôle infirmier ;
- Travailler en équipe interprofessionnelle ;
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins ;
- Conduire des entretiens d'aide ;
- Être capable d'utiliser les outils de réhabilitation psycho-sociale
- Éduquer, conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation.
Sensibilisation du patient dans le suivi en addictologie, se former à terme à la prescription de substituts nicotiniques, à la gestion de situations de crise

- **Comportement professionnel :**

- Capacité d'autonomie et à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- Aptitude à s'intégrer dans le projet de service ;

- Maîtriser la démarche de soins et les outils de travail infirmiers ;
- Participer à l'amélioration de la qualité des soins du service et de l'établissement ;
- Capacité à gérer sa propre affectivité et à analyser sa pratique dans les situations de soins ;
- Posséder de réelles capacités d'adaptation et d'organisation ;
- Accepter la polyvalence sur le roulement jour et nuit ;
- Rigueur et professionnalisme ;
- Esprit d'initiative et de décision.

Contact et informations complémentaires : Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter madame Ophélie Muret – chef du bureau formation, recrutement, emploi et gpeec - Tél. : 24.25.29 – mail : avp@chs.nc
Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire (2) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines/Recrutement par :

- voie postale : BP 120 - 98845 Nouméa cedex
- dépôt physique : accueil de la direction des ressources humaines du CHS
- mail : avp@chs.nc
- fax : 24.36.92

(1)Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

(2)La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC. Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique